



Un Fonds De Commerce De Restaurant, Brasserie, Salon De Thé

Publié sur actify.fr le février 18, 2025

107 vues

Adresse:

61 Rue Fessart

Date de fin de commercialisation:

11/03/2025

Date limite de dépôt des offres:

10/03/2025

Etude:

Etude LEGRAS DE GRANDCOURT Patrick

1104-130457. Déclare qu'est susceptible d'être cédé :

Un fonds de commerce de Restaurant, Brasserie, Salon de Thé

61 Rue Fessart

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Description du fonds de commerce :

Activité : de Restaurant, Brasserie, Salon de Thé

Situation locative : (Etablie sous toutes réserves par rapport aux éléments transmis par le débiteur)

Bail commercial du 01 octobre 2016

Adresse : 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Désignation : Local d'usage de commerce de 40.44m2 au rez-de-chaussée, comprenant une salle,

cuisine, laverie et salle de bain WC et 4 caves au sous-sol.

Destination : Usage exclusif de restauration, salon de thé, ventes à emporter rattachées à la restauration.

Durée : 9 ans

Loyer : 23 160 € HT/HC annuel

Dépôt de garantie : 5 790 € (3 mois de loyers HT/HC)

Actifs à reprendre :

Eléments incorporels : Fonds de commerce de Restaurant, Brasserie, Salon de Thé

- Droit au bail des locaux sis 61 Rue Fessart 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
- Clientèle et achalandage,
- Enseigne/nom commercial

Eléments corporels :

- Mobilier, matériel, stocks en pleine propriété selon inventaire établi par Maître NGUYEN, commissaire-priseur.

Les actifs corporels repris ne pourront inclure les biens susceptibles de revendication.

Les revendications de tiers portant sur des biens meubles peuvent intervenir dans un délai de trois mois à compter de la publication du jugement d'ouverture au BODACC.

Dans une telle hypothèse, l'acquéreur s'engage à restituer les biens revendiqués sans recours ni contre la procédure collective ni contre le liquidateur dont la responsabilité ne saurait en aucun cas être engagée à cet égard.

Le matériel roulant, à défaut d'avoir été expressément visé dans la marque d'intérêt, ne sera pas compris dans le périmètre de la cession.

La liste des actifs à céder peut être consultée sur le site du Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires ([www.cnajmj](http://www.cnajmj.fr)) et sur le site www.degrandcourt.fr.

Les renseignements ne sont communiqués qu'à titre indicatif étant rappelé que peuvent être demandés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre un Extrait K-BIS, les bilans, les états d'inscription ainsi que l'inventaire détaillé.

Conditions de recevabilité des offres:



Sous peine d'irrecevabilité, les offres devront être déposées au plus tard le :

Lundi 10 mars 2025

A 12H00

En mon étude :

10/14 Passage Antoine Riou

92000 - Nanterre